

**COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 MARS 2026**

Membres en exercice : 9
Membres présents : 8

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean-François CLARAZ, Michel FORAY, Christiane GIRARD, Lina NOVEL CATIN, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Patrice CHAPPELLET, Geoffrey THOMAS

Absents excusés : Clément JACQUEMMOZ (Pouvoir à Michel FORAY)

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

1. Approbation du Compte Financier Unique 2025
2. Affectation des résultats du budget annexe EAU au budget principal 2026
3. Transfert des résultats de l'exercice 2025 EAU au Syndicat des Eaux de La Rochette
4. Approbation du Compte Financier Unique du budget principal 2025
5. Affectation des résultats au budget principal 2026
6. CDG : avenant à la convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite du CNRACL
7. SDES : Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »
8. Cœur de Savoie : Attribution des compensations 2026

Questions diverses : Urbanisme – Travaux – Affaires Communales

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2026 est approuvé à l'unanimité

1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT- (DELIB 2026.03.01)

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget EAU et ASSAINISSEMENT de la commune.

Commune de LA TABLE - Budget Eau et Assainissement - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	334 001,00	134 435,00	468 436,00
	Recettes réalisées (1)	B	128 978,59	128 027,58	257 006,17
	Restes à réaliser	C	162 275,00	0,00	162 275,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	440 020,94	134 435,00	574 455,94
	Dépenses réalisées (1)	E	340 186,81	131 560,74	471 747,55
	Restes à réaliser	F	15 000,00	0,00	15 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-211 208,22	-3 533,16	-214 741,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	106 019,94	0,00	106 019,94
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-105 188,28	-3 533,16	-108 721,44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	147 275,00	0,00	147 275,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	42 086,72	-3 533,16	38 553,56

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

2. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE EAU AU BUDGET PRINCIPAL 2026 – (DELIB 2026 03 02)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget principal de la commune comme suit :

- Déficit de fonctionnement, inscrit en dépense d'investissement : D/F 002 : 3 533,16 €
- Déficit d'investissement, reporté en dépense d'investissement : D/I 001 : 105 188,28 €

3. TRANSFERT DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 EAU AU SYNDICAT DES EAUX DE LA ROCHETTE – (DELIB 2606-02-03)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité

- le transfert des résultats d'exécution du budget annexe EAU au profit du syndicat intercommunal d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette
- et constate le transfert des résultats suivants :
 - Déficit de fonctionnement (D/F 002) : 3 533,16 €
 - Déficit d'investissement (D/I 001) : 105 188,28 €
- dit que les titres correspondants seront émis à l'encontre du Syndicat intercommunal d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette pour un montant total de 108 721,44 €

4. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2025 – (DELIB 2026-03-04)

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget Principal de la commune.

Commune de LA TABLE - Budget Communal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	467 105,03	427 221,00	894 326,03
	Recettes réalisées (1)	B	97 153,72	432 835,27	529 988,99
	Restes à réaliser	C	136 800,00	0,00	136 800,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	486 077,30	802 780,30	1 288 857,60
	Dépenses réalisées (1)	E	325 585,54	483 973,04	809 558,58
	Restes à réaliser	F	56 000,00	0,00	56 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-228 431,82	-51 137,77	-279 569,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	18 972,27	375 559,30	394 531,57
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-209 459,55	324 421,53	114 961,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	80 800,00	0,00	80 800,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-128 659,55	324 421,53	195 761,98

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

5. AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL 2026 – (DELIB 2026 03 05)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget principal de la commune comme suit :

- Déficit d'investissement reporté en recette d'investissement D/I 001 : 209 459,55€
- Excédent de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement R/F 002 : 195 761,98 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé inscrit en recette d'investissement R/I 1068 : 128 659,55 €

6. CDG : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE DU CNRACL – (DELIB 2026-03-06)

Le Centre de gestion de la Savoie propose une convention permettant la transmission, le contrôle et l'instruction des dossiers de retraite CNRACL des agents.

La convention initiale signée le 1er janvier 2020 couvrait la période 2020-2022 et a été prolongée à partir du 1er janvier 2023 dans l'attente d'une nouvelle convention nationale.

En raison de la complexité croissante de la réglementation des retraites, les tarifs d'intervention sont révisés à compter du 1er janvier 2026 et trois nouveaux process sont ajoutés.

L'avenant n°2 permet à la commune de continuer à bénéficier de l'appui du Centre de gestion pour les dossiers de retraite CNRACL.

La signature de l'avenant n'oblige pas la commune à transmettre tous les dossiers et n'entraîne aucune facturation en l'absence de saisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité l'avenant à la convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite du CNRACL et autorise M. Le Maire à signer la convention.

7. SDES : MOTION RELATIVE A LA COMPETENCE « DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ »

Le Gouvernement envisage, dans le cadre du nouvel acte de décentralisation, de reconnaître le département comme « chef de file des réseaux de proximité », notamment pour la distribution d'électricité et de gaz.

Or, cette compétence relève historiquement du bloc communal (communes et intercommunalités) depuis la loi de 1906 et les réseaux publics appartiennent aux communes ou à leurs groupements.

Les syndicats d'énergie regroupant ces collectivités jouent un rôle essentiel pour financer les investissements, maintenir la qualité des réseaux en zones rurales et accompagner la transition énergétique.

Confier ce rôle au département risquerait de créer des incohérences dans la répartition des compétences et de fragiliser l'organisation actuelle.

M. le Maire expose les propositions des collectivités

- Opposition à la reconnaissance du département comme chef de file des réseaux de distribution d'électricité et de gaz.
- Demande de maintenir cette compétence au bloc communal, via les syndicats d'énergie.
- Proposition d'un regroupement du pouvoir concédant pour le gaz à l'échelle départementale, sous l'égide du préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité la motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »

8. CŒUR DE SAVOIE : ATTRIBUTION DES COMPENSATIONS 2026

Conformément aux articles 1609 nonies C, I Bis et V 1°bis du Code Général des Impôts, au vu du rapport de la CLECT du 9 septembre 2021 suite au transfert de la compétence mobilité au 1er juillet 2021 soumis au transfert de charges et en l'absence de transfert de compétences au 1er janvier 2023 soumis à transfert de charges, il est proposé de fixer les montants définitifs des attributions de compensation 2026.

Concernant la commune de LA TABLE, le Conseil communautaire a décidé de lui attribuer pour 2026 une attribution de compensation d'un montant de 28 606€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le montant d'attribution de compensation définitive pour l'année 2026 fixé à 28606 €

URBANISME

Déclarations préalables

Demandeur	Lieu	Objet	Décision
EDF ENR (pour le compte de Jacky Moutard)	ROUTE DE LONSEMARD	Installation de panneaux photovoltaïques sur le plan de toiture 12 m ²	Accordée
Dominique DUHAYON	LA PROVENCHERE	Pose de volets roulants (couleur bois)	Accordée
Yves DEFORCHE	LES CURTETS	Réfection de toiture principale et zinguerie, changement lambris sous toiture	Accordée
Benjamin BRUN	LES FAVIERES	Construction d'une piscine enterrée + abri de jardin	Déposée
Arnaud CLARA	LE VILLARD	Création d'une terrasse surélevée au-dessus de l'ancienne cuve à gaz	Déposée

Daniel CHABERT	LES LANDAZ	Pose de volets roulants (couleur bois)	Accordée
----------------	------------	--	----------

Permis de construire

Demandeur	Lieu	Objet	Décision
SCI Famille HERBOT	LE DEFAY	Rénovation façades, remplacement toiture, remplacement fenêtres et création d'un escalier accès cave.	Déposé
David TOURNIER	LE VILLARD	Remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée	Déposé
Gérard CHAIX	LES BOISSARDS	Extension d'une maison individuelle avec démolition	Déposé
Jorge DA CRUZ	LES FAVIERES	Pose de fenêtres de toit et aménagement des combles	Déposé

AFFAIRES COMMUNALES

SITUATION EMPLOYE COMMUNAL

L'arrêt de travail de l'agent communal est prolongé jusqu'au 26 mars 2026

ANTENNE TELECOMMUNICATION

L'antenne Telecom du Pic de l'Huile va être remplacée prochainement.

ELECTIONS MUNICIPALES

Jean François Claraz remercie le Conseil Municipal en place pour son action au cours des 6 années écoulées.

Le 15 mars 2026 le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Les permanences seront assurées par :

De 8h à 11h30 : Jean François Claraz, Michel Foray, Claudine Perrin
 De 11h30 à 14h30 : Chantal Perraz, Lina Novel-Catin, Geoffrey Thomas
 De 14h30 à 18h : Christiane Girard, Patrice Chappellet, Ariane Chéron

Prochaine réunion du conseil municipal vendredi 20 mars 2026 à 18h30

La séance est levée à 19 heures 35

La Secrétaire de séance
 Claudine PERRIN



Le Maire
 Jean-François CLARAZ

